Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 99 (2002)
Heft: 3

Rubrik: Les inspecteurs communiquent

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les inspecteurs communiquent

Canton de Vaud

Les vœux formulés dans l'article de la dernière revue 2001 n'ont pas été exaucés.

En effet, d'octobre 2001 à janvier 2002, seule la première semaine de décembre vit le thermomètre afficher des valeurs positives. Rares ont été les jours favorables pour effectuer le traitement hivernal contre varroa.

Autre inconvénient de la claustration prolongée de nos abeilles, les vols de propreté n'ont pu être effectués et les cadavres se sont amoncelés, d'autant plus que certaines colonies avaient fait des provisions de miellat, riche en minéraux. Les organes digestifs et intestinaux de nos protégées ont parfois été perturbés. D'où les traces plus ou moins abondantes de dysenterie sur le devant des ruches laissées lors des sorties répétées de la fin janvier.

Danger ! Si ces taches fécales sont sans forme, comme des coulées de couleur plutôt claire, c'est suspect. En observant le comportement des abeilles, on peut les voir ramper, abdomens gonflés et donc incapables de voler. *Dans ce cas, il y a suspicion de nosémose.*

Dans la phase active de cette maladie, les diarrhées ont une odeur forte et nauséabonde. Le diagnostic par le test de l'intestin donne des indications probantes de cette infection, mais il n'est pas à la portée de tous. L'apiculteur qui doute peut prélever un échantillon d'une vingtaine d'abeilles suspectes, vivantes de préférence, pour analyse. En passant par votre inspecteur des ruchers, ce qui est vivement conseillé, le travail du laboratoire du Service vétérinaire (l'Institut Galli-Valerio) sera pris en charge par l'Etat.

Attention : les colonies atteintes dépérissent rapidement. Ce sont des cibles toutes désignées pour les pillardes qui s'infectent en consommant les provisions souillées de leurs victimes.

Par conséquent, dès que possible, une visite vous permettra de juger de l'état de ces colonies. Comme aucun remède n'est autorisé, il est préférable de sacrifier les abeilles malades, de nettoyer et désinfecter les ruches et leurs accessoires, puis de fondre les rayons souillés.

D'autres préventions sont nécessaires pour éviter la contamination de tout votre cheptel : nettoyer et désinfecter les abreuvoirs, nourrisseurs, les instruments souillés, les gants et vêtements utilisés lors des interventions curatives, etc.

En espérant que vos protégées ont tout de même bien hiverné, vos agents sanitaires sont à votre disposition pour tout renseignement.

Salutations amicales.

L'inspecteur cantonal : *P.-A. Bonzon*